

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

JANVIER	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Vendredi 12	VOEUX DU MAIRE à 18H30	SALLE DES FÊTES	COMMUNE
Samedi 13	MOMENTS MUSICAUX à 11H	CINÉMA	AIDEM
Dimanche 14	THÉ DANSANT	SALLE DES FÊTES	COMITÉ DES FÊTES
Mardi 16	DON DU SANG	COMPLEXE ASSOCIATIF	DONNEURS DE SANG
Dimanche 21	THÉ DANSANT	SALLE DES FÊTES	FNATH
Samedi 27	CONCERT DE L'HARMONIE DES 3 VALS AVEC EN INVITE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE MATHA Moment convivial autour de la galette des rois	SALLE DES FÊTES Entrée gratuite à 20h30	L'ÉCHO DE L'ANTENNE

FÉVRIER	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Vendredi 02	LOTO	SALLE DES FÊTES	AVENIR DE MATHA FOOT
Vendredi 9	LOTO	SALLE DES FÊTES	COMITÉ DES FÊTES
Samedi 10	MOMENTS MUSICAUX à 11H	CINÉMA	AIDEM
Dimanche 11	THÉ DANSANT	SALLE DES FÊTES	COMITÉ DES FÊTES
Vendredi 23	THÉÂTRE PATOISANT « LES DURS À THIEURE » à 20H30	SALLE DES FÊTES	BATAJHASSES
Dimanche 25	LOTO	SALLE DES FÊTES	APEL DE LA PROVIDENCE

COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ LINKY :

La pose des compteurs a démarré sur le territoire de la commune de Matha.

L'intervention est effectuée par une entreprise partenaire d'ENEDIS ; les techniciens mandatés sont porteurs d'une carte de visite. Un rendez-vous est pris seulement si votre compteur n'est pas accessible de l'extérieur.

A SAVOIR :

Le changement de compteur est obligatoire, encadré par la loi, et gratuit.

L'installation du compteur Linky ne modifie pas votre contrat d'électricité.

Tout comme l'ancien matériel, ce compteur mesure seulement la consommation globale d'électricité de votre foyer.

Pour toute question un numéro vert Linky à votre disposition : 0 800 054 659

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les dossiers de demandes de subvention pour l'année 2018 sont à déposer en mairie avant le 15 février.

À télécharger sur le site de la mairie :

www.matha-mairie17.fr

Pour tous renseignements, contact mairie :

culture.matha@orange.fr

05 46 58 50 64

Le dimanche 10 décembre 2017 à Poitiers se disputait le championnat Régional de Cyclo-Cross. Notre jardinière, Angéline GUILBAUD, à droite sur le podium, a remporté la 3^{ème} place.



MATHA flash INFOS

Mairie de Matha - Place de l'Hôtel de ville 17160

05 46 58 50 64 - www.matha-mairie17.fr

JANVIER - FÉVRIER 2018

N°19

EDITO



Bonjour à toutes et à tous,

Vous en avez certainement déjà entendu parler, l'année 2018 sera marquée par le bicentenaire de Matha.

Le 6 mai 1818, la commune de Saint-Hérie était rattachée à celle de Matha par ordonnance royale, entraînant avec elles quelques villages aux alentours ; ainsi la commune de Matha, telle que nous la connaissons aujourd'hui, prenait corps. Matha passait alors de 700 habitants à plus de 1500 et n'a cessé de se développer jusqu'à nos jours.

Si le centenaire n'a pas été fêté puisqu'il arrivait en pleine guerre 1914/1918, nous avons décidé de célébrer dignement et joyeusement le bicentenaire. Ce sera l'occasion de mettre notre commune sous la lumière des projecteurs. Cette année 2018 sera riche

en événements avec de multiples animations en cours de préparation... ambiance d'époque, participants costumés pour un temps fort première quinzaine de mai. Ce sera gratuit, dans notre ville et ouvert à tous.

Alors n'hésitez pas à participer dès à présent aux préparatifs en contactant la mairie.

A partir du 1^{er} janvier 2018, nous avons décidé de réserver une journée de travail complète au personnel administratif de la mairie, sans accueil du public, afin de faire face au surcroît d'activité lié à la réforme de mars 2017 concernant la délivrance des CNI et passeports.

Aujourd'hui plus de 60% du temps de travail des secrétaires est consacré uniquement à ces formalités.

Nous espérons vous rencontrer à l'occasion de notre rendez-vous annuel des vœux de la Municipalité, prévu le vendredi 12 janvier à 18h30 à la salle des fêtes. Vous y êtes tous cordialement invités.

En attendant, je vous souhaite de tout cœur un joyeux Noël en famille ou auprès de ceux que vous aimez !!

Wilfrid Hairie, Maire de Matha

À partir du 1^{er} janvier 2018, la mairie sera fermée au public le jeudi toute la journée. Les autres jours conservent les mêmes horaires : Du lundi au mercredi 8h30-12h / 14h-18h Vendredi 8h30-12h / 14h-17h - Samedi 9h15-12h

LES NOUVELLES PERMANENCES EN MAIRIE :

- Conciliateur : sur rdv 1^{er} jeudi du mois 14h-17h - Député : 1^{er} mardi du mois 14h-17h

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

● Par décision du 10 février 2015, le conseil municipal avait prescrit l'élaboration d'un nouveau PLU. Après les phases d'étude, de concertation et les enquêtes publiques réglementaires, le document définitif est approuvé. Il est consultable en mairie, pour le document papier, et sera prochainement en ligne sur le site de la communauté de communes.

● Un droit de préemption urbain est institué sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser. Ce droit donne la possibilité à la commune de préempter pour se porter acquéreur des parcelles mises en vente, en vue de réaliser des opérations d'aménagement ou des actions d'intérêt public.

Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire Choix du maître d'œuvre

● 14 propositions de projets ont été étudiées par la commission d'appel d'offres. Le conseil confirme l'avis de la commission et décide de retenir comme maître d'œuvre le cabinet MG+architectes pour un montant de 47150 € HT.

Financement des investissements

● La souscription d'un emprunt de 420 000€ auprès de la Caisse d'Épargne est votée (taux 1,81% l'an, durée 20 ans).
● La réalisation d'un crédit relais de 700 000 € sur une durée de 2 ans auprès de cette même caisse est également votée, en attente des recettes d'investissement à percevoir (subventions, remboursement TVA).

Modification des statuts de Vals de Saintonge Communauté

● Afin d'introduire les compétences obligatoires imposées aux communautés de communes dans le cadre de la loi NOTRE, le conseil municipal valide la modification des statuts avec effet au 1^{er} janvier 2018 qui comprend notamment :

- La GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
 - L'eau
 - La création et la gestion de maisons de services au public
- Effet au 1^{er} janvier 2020 : L'assainissement

Bicentenaire de Matha - Création d'une Bande Dessinée et fixation du prix de vente

● Dans le cadre du projet du Bicentenaire de Matha prévu en 2018, la production d'une BD historique de 23 pages est validée. Luc-David GARRAUD de Matha en sera le dessinateur pour un montant total de 5900 €. Le devis de l'imprimerie Bordessoules-impressions est retenu pour un montant de 4666,27 € TTC pour 1000 exemplaires. Le prix de vente au public de cet ouvrage est fixé à 15€.

Un catalogue en ligne pour la bibliothèque municipale

● Considérant qu'un catalogue en ligne serait très utile aux utilisateurs de la bibliothèque, le devis de l'entreprise MicroBib est approuvé pour la création et la maintenance du site - Coût 105,60 € TTC.

Rythmes scolaires

● Dans le cadre de la réflexion menée actuellement sur la réorganisation des rythmes scolaires, avec ou sans TAP (temps d'activité périscolaire) à la rentrée 2018, le conseil municipal décide de mener une enquête sur ce sujet auprès des parents d'élèves, en faisant passer un questionnaire par les enseignants.

Décisions diverses

● Une servitude de passage est accordée sur un terrain communal au profit de Mr Jérôme ROBERT, afin de lui permettre un accès direct sur sa propriété pour y construire son habitation.

● Suite à un accord avec la commune de Sonnac, les frais d'éclairage public du lieu-dit « Le Goulet » seront partagés entre les deux communes à partir de 2018.

● Une consultation pour un diagnostic pollution du terrain de l'ancienne coopérative, rue Jean Moulin, sera lancée prochainement afin de définir les possibilités d'utilisation du site.

● Une subvention sera versée à l'APEL de la Providence pour le financement du feu d'artifice tiré lors du marché de Noël.

● Une séance de cinéma sera offerte aux enfants des écoles primaires et maternelles de Matha, avant les vacances de Noël.

Rappel : Vous pouvez lire les comptes-rendus complets des séances du conseil municipal sur le site de la commune (séances du 11 octobre et 23 novembre 2017)

LES ORDURES MÉNAGÈRES

NOUVEAU JOUR DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (SACS NOIRS)

Afin de supprimer le problème actuel des sacs restant sur les trottoirs du centre ville durant tout le week-end, le jour de collecte des sacs noirs est fixé au **JEUDI à compter du 1^{er} janvier 2018** (le ramassage prévu le lundi 1^{er} janvier est maintenu).

La collecte des emballages (sacs jaunes) continue d'être assurée le mercredi.

NOUVEAU MODE DE RÈGLEMENT DU SERVICE ORDURES MÉNAGÈRES POUR LES MATHALIENS

Lors du Conseil communautaire du 27 septembre 2017, les élus de Vals de Saintonge Communauté ont été amenés à délibérer sur l'harmonisation de la fiscalité relative aux ordures ménagères. Une majorité d'élus s'est prononcée pour instituer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur tout le territoire Vals de Saintonge au 1^{er} janvier 2018. De ce fait, vous ne recevrez plus de redevance au semestre. Les ordures ménagères seront payables sur l'avis d'imposition de la taxe foncière bâtie par les propriétaires de logements (et répercutées sur le montant des loyers pour les locataires). Une question sur la taxe foncière, le prélèvement, l'exonération : www.impots.gouv.fr



LE CIAS VALS DE SAINTONGE

Le CIAS des Vals de Saintonge : une équipe qui vous accueille tous les jours, vous informe et vous apporte des réponses et des conseils personnalisés dans vos démarches de la vie quotidienne, avec ses partenaires sur :

- l'accès aux droits sociaux (prime d'activité, aide au logement,...)
- la retraite,
- la vie pratique,
- le logement, - l'accès aux soins et à la santé (la CMU, CMUC,...)
- les informations juridiques,...

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

3 rue de Dampierre - 17400 Saint-Jean d'Angély
Tél. 05 46 59 18 33

ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE ET POINT NUMÉRIQUE CAF

Mise à disposition du public de 3 postes informatiques dont un dédié à la CAF pour permettre l'accès aux droits avec possibilité d'accompagnement par un agent du service dédié à cette mission.

PERMANENCES au CIAS

	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE ➤ Les lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous uniquement au 3646 ou sur compte ameli.fr
	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ➤ Le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous uniquement sur caf.fr
	CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) ➤ Le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ➤ Le vendredi matin de 9h à 12h30 Sur rendez-vous uniquement au 3646
	CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ➤ Le 2 ^e mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 Prendre rendez-vous au CIAS au 0546591833
	UDAF—PCB (Point Conseil Budgétaire) ➤ Le vendredi de 9h30 à 12h30 selon planning Prendre rendez-vous auprès de l'UDAF au 0546283602
	UFC QUE CHOISIR (Association de consommateurs) ➤ Le lundi de 14h à 17h Prendre rendez-vous auprès de l'UFC Que Choisir au 0546415342
	UDAF—TUTEURS FAMILIAUX (Service d'information et d'aide aux tuteurs familiaux) ➤ Le 1 ^{er} mardi de 14h à 16h Prendre rendez-vous auprès de l'UDAF au 0546281514
	SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Charente-Maritime) ➤ Les 3 ^e et 4 ^e mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ➤ Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 selon planning
	APTAS (Aide et Protection Tutélaire d'Aunis et Saintonge) Plateforme d'information et de soutien aux tuteurs familiaux ➤ Le 3 ^e mercredi de 14h à 16h

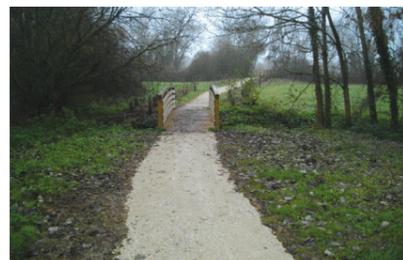
LES TRAVAUX SUR LES CHEMINS



Chemin blanc



Chemin des Erables



Chemin piéton

La remise en état des chemins ruraux a commencé avec une première tranche de travaux effectuée en cette fin d'année 2017 sur 9 km environ. Le choix technique s'est porté sur un débernage, suivi d'un broyage du calcaire déjà en place ou d'un apport de calcaire après scarification, puis d'un compactage. C'est aujourd'hui la solution la moins coûteuse permettant d'effectuer la remise en état d'un linéaire important avec un résultat satisfaisant.

Les portions en plus mauvais état ont été traitées en priorité : Les Hubins, Bois de la Barde, Le Goulet et le chemin situé entre les routes de Thors et Sonnac.

Cet hiver, en cas de gel important, des barrières de dégel seront posées afin de les préserver : nous vous demandons de les respecter.

- Trois petits chemins blancs ont par ailleurs été gravillonnés car ils desservent aujourd'hui des habitations et il était nécessaire de les rendre plus carrossables : rue des Méchains, chemin des Erables et rue du Bois d'Amour.

Enfin, un chemin piéton en calcaire a été créé pour relier le château à la piscine, en passant par les passerelles déjà installées. Tous ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Février du Gicq. Une seconde tranche de travaux devrait être programmée en 2018.

- La rue Rose, reliant la rue du Bourg Franc et le complexe associatif, a été entièrement refaite en béton lavé par les employés communaux ; des protections sur la partie la plus en pente et un éclairage au sol avec des spots enterrés ont également été installés.



Rue Rose

1818
2018
BICENTENAIRE DE MATHA

BICENTENAIRE DE MATHA

TOUS COSTUMÉS !

Les projets continuent d'arriver au sein de la commission bicentenaire ; particuliers, associations, vos idées sont les bienvenues et votre aide est nécessaire pour les finaliser.

Ainsi, tous les enfants des écoles costumés pour les festivités du bicentenaire, ce serait génial !

La recette proposée :

- Récupérer de vieux draps en toile blanche pas trop rigide, propres mais éventuellement rapiécés ; certains pourront être teints en bleu pour les garçons.

- Se servir d'un modèle de blouse trouvé dans les malles des « ajhassons » pour confectionner un patron papier.

--Constituer un groupe « couture » avec parents, grands parents, couturières bénévoles, pour couper les tissus et coudre les vêtements.

Pour proposer vos dons en tissus ou votre aide pour couper les tissus et les patrons papier.

Contactez Martine Lanciani - Tél. 05 46 32 69 95

N'hésitez pas à participer à l'aventure : Acteur de la fête, c'est bien plus enrichissant que seulement spectateur, non ?